

& Prévention du décrochage scolaire et des ruptures d'alternance : Lancement d'un appel à projets régional 4 décembre 2024 au 11 février 2025

Le programme national FSE + doit permettre, dans sa priorité 2, de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et de renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative.

L'objectif spécifique (OS) F vise à promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation. En Nouvelle-Aquitaine, 15,9% des jeunes sont sans diplôme ou ont au plus le diplôme national du brevet (*baromètre jeunesse 2021*).

Le FSE+ prévoit donc d'agir en prévention du décrochage scolaire pour éviter les sorties précoces et sans diplôme, auprès des jeunes présentant des signaux de risque.

Les ruptures s'observent aussi dans les parcours en alternance. En octobre 2023, on comptait près d'1 millions de contrats d'apprentissage, soit deux fois plus qu'en 2020 (DARES) mais, en moyenne, près d'un quart des contrats sont rompus avant leur terme. Des difficultés liées à l'accès au logement, à la santé ou à la mobilité peuvent par exemple représenter des facteurs fragilisant le déroulement du contrat.

Cet appel à projets met l'accent sur les jeunes scolarisés de la maternelle au lycée en risque de décrochage scolaire et sur les jeunes alternants et apprentis présentant des facteurs de rupture.

Pour répondre à ce contexte, la DREETS Nouvelle-Aquitaine lance l'appel à projets « Prévention du décrochage scolaire et sécurisation des parcours en alternance et apprentissage n°4 ».

L'appel à projets... en bref !

⇒ Actions visées :

- **Actions visant à favoriser l'accès à l'éducation et sa continuité effective** : Prévention et lutte contre le décrochage en agissant sur tous les facteurs de risque, remédiation pour préparer le retour en classe, développement de l'école inclusive, aide à la remise à niveau des élèves sur les savoirs fondamentaux, prévention des grossesses précoces, aide à la scolarisation des enfants de foyers concernés par le mal logement, actions de coordination des acteurs du décrochage scolaire, création et diffusion de méthodes et outils pédagogiques etc.
- **Actions visant à soutenir la réussite des élèves, pouvant comprendre** : soutien aux établissements labellisés « cordées de la réussite » et internats d'excellence/de la réussite, prévention du décrochage universitaire en milieu scolaire en lien avec les dispositifs du Rectorat etc.
- **Actions visant à favoriser la réussite des apprentis et alternants (de moins de 30 ans)** : aides aux apprentis et salariés en alternance, mise en relation avec les entreprises, sécurisation des parcours en alternance, notamment dans les secteurs en tension etc.

⇒ Candidats éligibles :

- Tout type de structure ayant une compétence dans le domaine et mettant en œuvre un projet sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine – hors Rectorat de la Région Académique.

⇒ Public cible :

- Les élèves du primaire et secondaire.
- Les apprentis et alternants de moins de 30 ans.

⇒ Période de réalisation possible des opérations : 1^{er} janvier 2025 – 31 décembre 2027

⇒ Enveloppe disponible :

- 6 500 000 €.

L'appel à projets est à découvrir sur le [site du Fonds social européen en France](#)
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 11 février 2025.

Un webinaire de présentation de l'appel à projets est prévu le 11 décembre 2024 à 15h,
Inscription au lien suivant : <https://forms.office.com/e/kZ38WpfBbf?origin=lprLink>

Contacts pour cet appel à projets :

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Département Fonds européens
Florian PAJOT – florian.pajot@dreets.gouv.fr
Anne-Laure LIARDOU – anne-laure.liardou@dreets.gouv.fr
Céline LACLIE – celine.laclie@dreets.gouv.fr